



SUD EXPERTS

Expertise comptable, patrimoniale & audit

Société d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes

SAS LA CIOTAT CHOKDEE

LE SPOT

756 AVENUE EMILE BODIN

13600 LA CIOTAT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Détail de l'Actif</i>	3
<i>Détail du Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	7
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	10
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	11
<i>Intercalaire</i>	14
<i>Annexe au bilan</i>	15
<i>Règles et méthodes comptables</i>	16
<i>Immobilisations</i>	18
<i>Amortissements</i>	19
<i>Créances et dettes</i>	20
<i>Frais de recherche + Fonds commercial</i>	21
<i>Capital Social et Effectifs</i>	22
<i>Variations des capitaux propres</i>	23
<i>Crédit-Bail</i>	24
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	25
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	26
<i>Ratios Bale II</i>	27
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	28
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	29
<i>BIC - Déclaration 2065 Ter-BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	30
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	31
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	32
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	33
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	34
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	35
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	36
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	37
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	38
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	39
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	40
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	41
<i>2058A - Déductions diverses</i>	42
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	43
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	44
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	45
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	46
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	47
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	48
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	49
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	50
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	51
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	52
<i>Taux réduit IS page 1</i>	53
<i>Taux réduit IS page 5</i>	54
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	55
<i>2069RCI - Réductions et crédits d'impôt</i>	56
<i>2079FCE - Crédit d'impôt formation dirigeants / Page 1</i>	57

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>2079FCE - Crédit d'impôt formation dirigeants / Page 2</i>	<i>58</i>
<i>2079FCE - Crédit d'impôt formation dirigeants / Page 3</i>	<i>59</i>
<i>2079FCE - Crédit d'impôt formation dirigeants / Page 4</i>	<i>60</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>61</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>62</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>63</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>64</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	55 459	41 312	14 147	25 238
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	35 000	26 211	8 789	15 789
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	321 496	106 780	214 716	259 309
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	16 280		16 280	16 280	
	TOTAL (II)	428 235	174 303	253 932	316 616
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	6 333		6 333	6 862
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 222		4 222	4 496
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	23 011		23 011	18 301
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	44 473		44 473	107 839	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 440		1 440	12 153
	TOTAL (III)	79 478		79 478	149 651
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		507 713	174 303	333 410	466 268

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau	(321 174)	(149 924)	
Résultat de l'exercice	(112 151)	(171 250)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	(428 325)	(316 174)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	371 410	381 010
	Emprunts et dettes financières divers (3)	124 615	120 061
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 009	249 508
	Dettes fiscales et sociales	26 701	31 863
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	761 735	782 442
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	333 410	466 268
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(112 150,58)	(171 250,36)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	448 248	444 752
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023		01/01/2022		Variations	%
	31/12/2023	12 mois	31/12/2022	12 mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	253 932	76,16	316 616	67,90	(62 685)	-19,80
Frais d'établissement	14 147	4,24	25 238	5,41	(11 092)	-43,95
FRAIS ET ABLISSEMENTS	55 459	16,63	55 459	11,89		
AMORT FRAIS ET ABLIS	(41 312)	-12,39	(30 220)	-6,48	(11 092)	-36,70
Concessions brevets et droits similaires	8 789	2,64	15 789	3,39	(7 000)	-44,33
CONCESSIONS ET DROITS	35 000	10,50	35 000	7,51		
CONCESSION & DROITS	(26 211)	-7,86	(19 211)	-4,12	(7 000)	-36,44
Autres immobilisations corporelles	214 716	64,40	259 309	55,61	(44 593)	-17,20
INSTAL.GALES, AGENCT, AMÉNAGT.	308 401	92,50	306 051	65,64	2 350	0,77
MOBILIER	13 095	3,93	13 095	2,81		
AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT	(102 461)	-30,73	(57 389)	-12,31	(45 072)	-78,54
AMORT MOBILIER BUREAU	(4 318)	-1,30	(2 448)	-0,52	(1 871)	-76,43
Autres immobilisations financières	16 280	4,88	16 280	3,49		
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	16 280	4,88	16 280	3,49		
TOTAL III - Actif Circulant NET	79 478	23,84	149 651	32,10	(70 173)	-46,89
Matières premières, approvisionnements	6 333	1,90	6 862	1,47	(530)	-7,72
STOCKS MATIÈRES PREMIÈRES	6 333	1,90	6 862	1,47	(530)	-7,72
Marchandises	4 222	1,27	4 496	0,96	(274)	-6,10
STOCK MARCHANDISES	4 222	1,27	4 496	0,96	(274)	-6,10
Autres créances	23 011	6,90	18 301	3,92	4 710	25,74
Collectif fournisseurs débiteurs	4 035	1,21			4 035	
PERSONNEL AVANCES ACOMPTES	248	0,07	248	0,05		
TVA DÉDUCTIBLE S'AUT.BIENS ET	16 403	4,92	14 453	3,10	1 949	13,49
CRÉDIT DE TVA À REPORTER	2 326	0,70	568	0,12	1 758	309,51
REMBOURSEMENT DE TAXE SUR LE CA			3 000	0,64	(3 000)	-100,00
TVA A REGULARISER ACTIF			32	0,01	(32)	-100,00
Disponibilités	44 473	13,34	107 839	23,13	(63 366)	-58,76
TICKETS RESTO	317	0,10	221	0,05	96	43,30
RGLT UBER + JUST EAT	12 469	3,74	7 022	1,51	5 447	77,57
REMISE CB	2 876	0,86	1 577	0,34	1 299	82,35
CREDIT AGRICOLE	20 808	6,24	94 849	20,34	(74 041)	-78,06
CAISSE	8 002	2,40	4 169	0,89	3 833	91,92
Charges constatées d'avance	1 440	0,43	12 153	2,61	(10 713)	-88,15
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 440	0,43	12 153	2,61	(10 713)	-88,15
TOTAL DU BILAN ACTIF	333 410	100,00	466 268	100,00	(132 858)	-28,49

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	(428 325)	-128,4	(316 174)	-67,81	(112 151)	-35,47
Capital Social ou individuel	5 000	1,50	5 000	1,07		
CAPITAL	5 000	1,50	5 000	1,07		
Report à nouveau	(321 174)	-96,33	(149 924)	-32,15	(171 250)	-114,22
REPORT A NOUVEAU D	(321 174)	-96,33	(149 924)	-32,15	(171 250)	-114,22
Résultat de l'exercice	(112 151)	-33,64	(171 250)	-36,73	59 100	34,51
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	761 735	228,47	782 442	167,81	(20 707)	-2,65
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	371 410	111,40	381 010	81,71	(9 599)	-2,52
PRET 50K€ CREDIT AGRICOLE 00002869047	48 135	14,44	49 379	10,59	(1 244)	-2,52
PRET 337K€ CREDIT AGRICOLE 00002869086	323 276	96,96	331 631	71,12	(8 355)	-2,52
Emprunts et dettes financières divers	124 615	37,38	120 061	25,75	4 554	3,79
GD ORIGINES	59 066	17,72	109 066	23,39	(50 000)	-45,84
IK GREGORY DELTOUR	14 549	4,36	9 996	2,14	4 554	45,56
ASSOCIE XF HOLDING	51 000	15,30	1 000	0,21	50 000	N.S
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 009	71,69	249 508	53,51	(10 499)	-4,21
Collectif fournisseurs créditeurs	239 009	71,69	249 508	53,51	(10 499)	-4,21
Dettes fiscales et sociales	26 701	8,01	31 863	6,83	(5 162)	-16,20
PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	188	0,06	10 787	2,31	(10 599)	-98,26
SAISIE ARRET	565	0,17			565	
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAY	14 951	4,48	10 574	2,27	4 377	41,40
URSSAF	5 154	1,55	5 001	1,07	153	3,07
SWISSLIFE PREVOYANCE ET SANTE	629	0,19	1 226	0,26	(596)	-48,67
KLESIA MORNAY PREVOYANCE	261	0,08	266	0,06	(4)	-1,69
MALAKOFF MEDERIC RETRAITE	1 056	0,32	1 098	0,24	(42)	-3,78
CONTRIBUTION PARITARISME	50	0,01	30	0,01	19	63,23
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PA	3 270	0,98	2 475	0,53	795	32,13
PRELEVEMENT A LA SOURCE	196	0,06	104	0,02	92	88,26
ETAT CHGES A PAYER	197	0,06	130	0,03	67	51,54
TAXE D'APPRENTISSAGE	184	0,06	173	0,04	11	6,44
TOTAL DU BILAN PASSIF	333 410	100,00	466 268	100,00	(132 858)	-28,49

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	574 872		574 872	593 550
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	574 872		574 872	593 550
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			13 076	25 721
	Autres produits			7	128
	Total des produits d'exploitation (1)			587 955	619 398
	Achats de marchandises			9 610	13 492
	Variation de stock			274	(4 496)
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements			171 697	186 872
	Variation de stock			530	(6 862)
	Autres achats et charges externes			182 516	200 846
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 403	2 792
	Salaires et traitements			212 571	220 297
	Charges sociales du personnel			45 546	46 932
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			65 035	63 669
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			49 836	53 562	
Total des charges d'exploitation (2)			742 017	777 103	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(154 062)	(157 705)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(154 062)	(157 705)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	6 722	6 451
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		6 722	6 451
RESULTAT FINANCIER		(6 722)	(6 451)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(160 784)	(164 156)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	48 634	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		48 634	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		7 094
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			7 094
RESULTAT EXCEPTIONNEL		48 634	(7 094)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		636 589	619 398
TOTAL DES CHARGES		748 739	790 649
RESULTAT DE L'EXERCICE		(112 151)	(171 250)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	587 955	<i>102,28</i>	619 398	<i>104,35</i>	(31 444)	-5,08
Ventes de marchandises	574 872	<i>100,00</i>	593 550	<i>100,00</i>	(18 678)	-3,15
Ventes de marchandises FRANCE	574 872	<i>100,00</i>	593 550	<i>100,00</i>	(18 678)	-3,15
RESTAURANT 5.5%	50 383	<i>8,76</i>	47 694	<i>8,04</i>	2 688	<i>5,64</i>
RESTAURANT 10%	514 211	<i>89,45</i>	530 846	<i>89,44</i>	(16 635)	<i>-3,13</i>
RESTAURANT 20%	10 278	<i>1,79</i>	15 010	<i>2,53</i>	(4 732)	<i>-31,53</i>
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires	574 872	<i>100,00</i>	593 550	<i>100,00</i>	(18 678)	-3,15
Reprises sur provisions, transferts de charges	13 076	<i>2,27</i>	25 721	<i>4,33</i>	(12 644)	-49,16
TRANSFERT DE CHARGE	9 771	<i>1,70</i>	9 782	<i>1,65</i>	(10)	<i>-0,10</i>
TRANSFERT DE CHARGES SUR PERSO	3 305	<i>0,57</i>	15 939	<i>2,69</i>	(12 634)	<i>-79,26</i>
Autres produits d'exploitation	7		128	<i>0,02</i>	(121)	-94,75
PRODUITS DIVERS DE GESTION	7		128	<i>0,02</i>	(121)	<i>-94,75</i>
Total des charges d'exploitation	742 017	<i>129,08</i>	777 103	<i>130,92</i>	(35 086)	-4,52
Achats de marchandises	9 610	<i>1,67</i>	13 492	<i>2,27</i>	(3 882)	-28,77
ACHATS DE MARCHANDISES	9 610	<i>1,67</i>	13 492	<i>2,27</i>	(3 882)	<i>-28,77</i>
Variation de stocks de marchandises	274	<i>0,05</i>	(4 496)	<i>-0,76</i>	4 770	<i>106,10</i>
VARIAT. STOCKS MARCHANDISES	274	<i>0,05</i>	(4 496)	<i>-0,76</i>	4 770	<i>106,10</i>
Achats de matières premières et autres appro.	171 697	<i>29,87</i>	186 872	<i>31,48</i>	(15 176)	-8,12
ACHATS MATIÈRES PREM. RESTAURA	159 838	<i>27,80</i>	174 704	<i>29,43</i>	(14 866)	<i>-8,51</i>
ACH MATIERES CONSOMMABLES	11 859	<i>2,06</i>	12 169	<i>2,05</i>	(309)	<i>-2,54</i>
Variation de stocks approvisionnements	530	<i>0,09</i>	(6 862)	<i>-1,16</i>	7 392	<i>107,72</i>
VARIAT. STOCKS MAT. PREMIÈRES	530	<i>0,09</i>	(6 862)	<i>-1,16</i>	7 392	<i>107,72</i>
Autres achats et charges externes	182 516	<i>31,75</i>	200 846	<i>33,84</i>	(18 330)	-9,13
FOURNITURES EAU GAZ ELECTRICIT	12 862	<i>2,24</i>	13 515	<i>2,28</i>	(653)	<i>-4,83</i>
FOURNITURES DIVERSES	5 297	<i>0,92</i>	5 650	<i>0,95</i>	(353)	<i>-6,24</i>
ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	8 751	<i>1,52</i>	13 364	<i>2,25</i>	(4 613)	<i>-34,52</i>
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRAT	38	<i>0,01</i>	116	<i>0,02</i>	(78)	<i>-67,35</i>
LOCATIONS SCI LE SPOT	42 025	<i>7,31</i>	33 235	<i>5,60</i>	8 789	<i>26,45</i>
LOCATION LICENCE WEB CAISSE APITIC	2 720	<i>0,47</i>	3 000	<i>0,51</i>	(280)	<i>-9,33</i>
LOCATION EPACK PRO WINDOWS	1 188	<i>0,21</i>	1 188	<i>0,20</i>		
LOCATION EQUIPEMENT FINAHO	1 332	<i>0,23</i>	1 332	<i>0,22</i>		
LOCATION PANNEAU PUBLICITAIRE	3 930	<i>0,68</i>	3 150	<i>0,53</i>	780	<i>24,76</i>
LOCATION TPE	956	<i>0,17</i>	772	<i>0,13</i>	185	<i>23,92</i>
LOCATION LIXXBAIL 343046BL0	2 533	<i>0,44</i>	6 816	<i>1,15</i>	(4 282)	<i>-62,83</i>
LOCATION MATERIEL LIXXBAIL 346550BL0	3 034	<i>0,53</i>	8 223	<i>1,39</i>	(5 189)	<i>-63,10</i>
LOCATION MATERIEL LIXXBAIL 336377BL0	2 950	<i>0,51</i>	8 030	<i>1,35</i>	(5 081)	<i>-63,27</i>
LOCATION MATERIEL LIXXBAIL 235060BM0	1 854	<i>0,32</i>	1 545	<i>0,26</i>	309	<i>20,00</i>
CHARGES LOCATIVES & COPROPIÉT	4 048	<i>0,70</i>	2 387	<i>0,40</i>	1 661	<i>69,60</i>
ENTRETIEN IMMOBILIER			906	<i>0,15</i>	(906)	<i>-100,00</i>
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	4 939	<i>0,86</i>	6 764	<i>1,14</i>	(1 825)	<i>-26,98</i>
MAINTENANCE	3 739	<i>0,65</i>	732	<i>0,12</i>	3 007	<i>410,73</i>
ASSURANCE LOCATION FINANCIERE	571	<i>0,10</i>	595	<i>0,10</i>	(24)	<i>-4,07</i>

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023		01/01/2022		Variations	
	31/12/2023	12 mois	31/12/2022	12 mois		%
ASSURANCES MULTIRISQUES	3 656	0,64	3 431	0,58	226	6,58
SEMINAIRES ET FORMATIONS			450	0,08	(450)	-100,00
COMMISSIONS ET COURT AGES SUR V	39 379	6,85	48 359	8,15	(8 979)	-18,57
HONORAIRES COMPTABLES	6 300	1,10	6 850	1,15	(550)	-8,03
HONORAIRES - SOCIAL	4 319	0,75	5 040	0,85	(721)	-14,31
HONORAIRES DIVERS	5 775	1,00	5 390	0,91	385	7,14
HONORAIRES - JURIDIQUE	785	0,14	1 329	0,22	(544)	-40,93
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	43	0,01			43	
PUBLICITE	13 851	2,41	10 165	1,71	3 686	36,27
PUBLICITE ET PUBLICATIONS			450	0,08	(450)	-100,00
TRANSPORT SUR ACHATS			39	0,01	(39)	-100,00
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	489	0,09	852	0,14	(363)	-42,63
RÉCEPTIONS	225	0,04	89	0,02	135	151,46
FRAIS POSTAUX	182	0,03	98	0,02	83	84,53
TELEPHONE PORTABLE	1 188	0,21	1 261	0,21	(73)	-5,78
SERVICES BANCAIRES	1 236	0,22	3 597	0,61	(2 361)	-65,64
FRAIS CARTE BLEUE	2 321	0,40	2 125	0,36	196	9,22
Impôts, taxes et versements assimilés	4 403	0,77	2 792	0,47	1 610	57,67
TAXE APPRENTISSAGE	1 389	0,24	1 305	0,22	84	6,43
FORMATION CONTINUE	1 146	0,20	1 357	0,23	(212)	-15,59
CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE TERRITOR	1 868	0,32	130	0,02	1 738	N/S
Salaires et traitements	212 571	36,98	220 297	37,12	(7 726)	-3,51
SALAIRES APPOINTEMENTS	186 576	32,46	186 595	31,44	(19)	-0,01
AVANTAGES EN NATURE	9 771	1,70	9 930	1,67	(159)	-1,60
CONGES PAYES	8 853	1,54	14 800	2,49	(5 947)	-40,18
PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 439	0,60	6 068	1,02	(2 629)	-43,33
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 018	0,35	1 595	0,27	423	26,53
INDEMNITES DE LICENCIEMENT	1 100	0,19			1 100	
INDEMNITE RUPTURE CONVENTIONNELLE	813	0,14	1 308	0,22	(495)	-37,85
Charges sociales du personnel	45 546	7,92	46 932	7,91	(1 385)	-2,95
URSSAF	24 922	4,34	25 478	4,29	(556)	-2,18
COTIS AUX PREVOYANCES	2 886	0,50	2 760	0,47	126	4,57
COTIS CAISSES DE RETRAITE	7 190	1,25	7 257	1,22	(67)	-0,92
POLE EMPLOI	8 573	1,49	8 776	1,48	(203)	-2,31
CONTRIBUTION AUX PARITARISMES	19		25		(6)	-23,39
CHARGES SOCIALES / CP	795	0,14	2 475	0,42	(1 680)	-67,87
MED TRAVAIL & PHARMA	1 160	0,20	160	0,03	1 000	625,00
Dotation aux amortissements sur immobilisations	65 035	11,31	63 669	10,73	1 366	2,15
DOT AMORT /IMMOBILISATIONS	65 035	11,31	63 669	10,73	1 366	2,15
Autres charges de gestion courante	49 836	8,67	53 562	9,02	(3 726)	-6,96
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, B	49 825	8,67	53 512	9,02	(3 686)	-6,89
CHARGES DIVERSES DE GESTION	11		50	0,01	(39)	-78,64
Résultat d'exploitation	(154 062)	-26,80	(157 705)	-26,57	3 643	2,31
Total des produits financiers						
Total des charges financières	6 722	1,17	6 451	1,09	271	4,20
Intérêts et charges assimilées	6 722	1,17	6 451	1,09	271	4,20
INTERETS EMPRUNTS	6 722	1,17	6 451	1,09	271	4,20
Résultat financier	(6 722)	-1,17	(6 451)	-1,09	(271)	-4,20

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
Résultat courant avant impôts	(160 784)	-27,97	(164 156)	-27,66	3 372	2,05
Total des produits exceptionnels	48 634	8,46			48 634	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48 634	8,46			48 634	
PRODUIT EXCEPTIONNEL	48 634	8,46			48 634	
Total des charges exceptionnelles			7 094	1,20	(7 094)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération en capital			7 094	1,20	(7 094)	-100,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			7 094	1,20	(7 094)	-100,00
Résultat exceptionnel	48 634	8,46	(7 094)	-1,20	55 728	785,55
Résultat de l'exercice	(112 151)	-19,51	(171 250)	-28,85	59 100	34,51

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	574 872	100,00	593 550	100,00	(18 678)	-3,15
Ventes de marchandises	574 872	100,00	593 550	100,00	(18 678)	-3,15
- Achats de marchandises	9 610	1,67	13 492	2,27	(3 882)	-28,77
- Variation stocks de marchandises	274	0,05	(4 496)	-0,76	4 770	-106,1
MARGE COMMERCIALE	564 987	98,28	584 554	98,48	(19 567)	-3,35
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	564 987	98,28	584 554	98,48	(19 567)	-3,35
- Achats stockés approvisionnement	171 697	29,87	186 872	31,48	(15 176)	-8,12
- Variation des stocks et approvisionnement	530	0,09	(6 862)	-1,16	7 392	-107,7
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	26 948	4,69	32 646	5,50	(5 697)	-17,45
- Autres charges externes	155 567	27,06	168 201	28,34	(12 633)	-7,51
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	354 743	61,71	380 856	64,17	(26 114)	-6,86
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	210 245	36,57	203 698	34,32	6 547	3,21
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 535	0,44	2 662	0,45	(128)	-4,80
- Autres impôts et taxes	1 868	0,32	130	0,02	1 738	N/S
- Salaires et traitements	212 571	36,98	220 297	37,12	(7 726)	-3,51
- Charges sociales	45 546	7,92	46 932	7,91	(1 385)	-2,95
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(52 275)	-9,09	(66 323)	-11,17	14 048	21,18
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	7		128	0,02	(121)	-94,75
+ Transfert de charges d'exploitation	13 076	2,27	25 721	4,33	(12 644)	-49,16
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	65 035	11,31	63 669	10,73	1 366	2,15
- Autres charges de gestion courante	49 836	8,67	53 562	9,02	(3 726)	-6,96
RÉSULTAT EXPLOITATION	(154 062)	-26,80	(157 705)	-26,57	3 643	2,31
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	6 722	1,17	6 451	1,09	271	4,20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(160 784)	-27,97	(164 156)	-27,66	3 372	2,05
Produits exceptionnels	48 634	8,46			48 634	
- Charges exceptionnelles			7 094	1,20	(7 094)	-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	48 634	8,46	(7 094)	-1,20	55 728	785,55
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(112 151)	-19,51	(171 250)	-28,85	59 100	34,51

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	574 872	100,00	593 550	100,00	(18 678)	-3,15
Ventes de marchandises	574 872	100,00	593 550	100,00	(18 678)	-3,15
RESTAURANT 5.5%	50 383	8,76	47 694	8,04	2 688	5,64
RESTAURANT 10%	514 211	89,45	530 846	89,44	(16 635)	-3,13
RESTAURANT 20%	10 278	1,79	15 010	2,53	(4 732)	-31,53
Achats de marchandises	9 610	1,67	13 492	2,27	(3 882)	-28,77
ACHATS DE MARCHANDISES	9 610	1,67	13 492	2,27	(3 882)	-28,77
Variation de stocks de marchandises	274	0,05	(4 496)	-0,76	4 770	106,10
VARIAT. STOCKS MARCHANDISES	274	0,05	(4 496)	-0,76	4 770	106,10
Marge commerciale	564 987	98,28	584 554	98,48	(19 567)	-3,35
Production de l'exercice						
Achats stockés approvisionnement	171 697	29,87	186 872	31,48	(15 176)	-8,12
ACHATS MATIÈRES PREM. RESTAURA	159 838	27,80	174 704	29,43	(14 866)	-8,51
ACH MATIERES CONSOMMABLES	11 859	2,06	12 169	2,05	(309)	-2,54
Variation de stocks approvisionnements	530	0,09	(6 862)	-1,16	7 392	107,72
VARIAT. STOCKS MAT. PREMIÈRES/	530	0,09	(6 862)	-1,16	7 392	107,72
Marge brute de production	(172 227)	-29,96	(180 010)	-30,33	7 783	4,32
Production de l'exercice + Marge commerciale	564 987	98,28	584 554	98,48	(19 567)	-3,35
Achats non stockés matières et fournitures	26 948	4,69	32 646	5,50	(5 697)	-17,45
FOURNITURES EAU GAZ ELECTRICIT	12 862	2,24	13 515	2,28	(653)	-4,83
FOURNITURES DIVERSES	5 297	0,92	5 650	0,95	(353)	-6,24
ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	8 751	1,52	13 364	2,25	(4 613)	-34,52
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRAT	38	0,01	116	0,02	(78)	-67,35
Autres charges externes	155 567	27,06	168 201	28,34	(12 633)	-7,51
LOCATIONS SCI LE SPOT	42 025	7,31	33 235	5,60	8 789	26,45
LOCATION LICENCE WEB CAISSE APITIC	2 720	0,47	3 000	0,51	(280)	-9,33
LOCATION EPACK PRO WINDOWS	1 188	0,21	1 188	0,20		
LOCATION EQUIPEMENT FINAHO	1 332	0,23	1 332	0,22		
LOCATION PANNEAU PUBLICITAIRE	3 930	0,68	3 150	0,53	780	24,76
LOCATION TPE	956	0,17	772	0,13	185	23,92
LOCATION LIXXBAIL 343046BL0	2 533	0,44	6 816	1,15	(4 282)	-62,83
LOCATION MATERIEL LIXXBAIL 346550BL0	3 034	0,53	8 223	1,39	(5 189)	-63,10
LOCATION MATERIEL LIXXBAIL 336377BL0	2 950	0,51	8 030	1,35	(5 081)	-63,27
LOCATION MATERIEL LIXXBAIL 235060BM0	1 854	0,32	1 545	0,26	309	20,00
CHARGES LOCATIVES & COPROPIÉT	4 048	0,70	2 387	0,40	1 661	69,60
ENTRETIEN IMMOBILIER			906	0,15	(906)	-100,00
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIER	4 939	0,86	6 764	1,14	(1 825)	-26,98
MAINTENANCE	3 739	0,65	732	0,12	3 007	410,73
ASSURANCE LOCATION FINANCIERE	571	0,10	595	0,10	(24)	-4,07
ASSURANCES MULTIRISQUES	3 656	0,64	3 431	0,58	226	6,58
SEMINAIRES ET FORMATIONS			450	0,08	(450)	-100,00
COMMISSIONS ET COURTAGES SUR V	39 379	6,85	48 359	8,15	(8 979)	-18,57
HONORAIRES COMPTABLES	6 300	1,10	6 850	1,15	(550)	-8,03
HONORAIRES - SOCIAL	4 319	0,75	5 040	0,85	(721)	-14,31
HONORAIRES DIVERS	5 775	1,00	5 390	0,91	385	7,14
HONORAIRES - JURIDIQUE	785	0,14	1 329	0,22	(544)	-10,93
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	43	0,01			43	

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
PUBLICITE	13 851	2,41	10 165	1,71	3 686	36,27
PUBLICITE ET PUBLICATIONS			450	0,08	(450)	-100,00
TRANSPORT SUR ACHATS			39	0,01	(39)	-100,00
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	489	0,09	852	0,14	(363)	-42,63
RÉCEPTIONS	225	0,04	89	0,02	135	151,46
FRAIS POSTAUX	182	0,03	98	0,02	83	84,53
TELEPHONE PORTABLE	1 188	0,21	1 261	0,21	(73)	-5,78
SERVICES BANCAIRES	1 236	0,22	3 597	0,61	(2 361)	-65,64
FRAIS CARTE BLEUE	2 321	0,40	2 125	0,36	196	9,22
Valeur ajoutée produite	210 245	36,57	203 698	34,32	6 547	3,21
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	2 535	0,44	2 662	0,45	(128)	-4,80
TAXE APPRENTISSAGE	1 389	0,24	1 305	0,22	84	6,43
FORMATION CONTINUE	1 146	0,20	1 357	0,23	(212)	-15,59
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 868	0,32	130	0,02	1 738	N/S
CONTRIBUT° ÉCONOMIQUE TERRITOR	1 868	0,32	130	0,02	1 738	N/S
Salaires et traitements	212 571	36,98	220 297	37,12	(7 726)	-3,51
SALAIRES APPOINTEMENTS	186 576	32,46	186 595	31,44	(19)	-0,01
AVANTAGES EN NATURE	9 771	1,70	9 930	1,67	(159)	-1,60
CONGES PAYES	8 853	1,54	14 800	2,49	(5 947)	-40,18
PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 439	0,60	6 068	1,02	(2 629)	-43,33
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 018	0,35	1 595	0,27	423	26,53
INDEMNITES DE LICENCIEMENT	1 100	0,19			1 100	
INDEMNITE RUPTURE CONVENTIONNELLE	813	0,14	1 308	0,22	(495)	-37,85
Charges sociales	45 546	7,92	46 932	7,91	(1 385)	-2,95
URSSAF	24 922	4,34	25 478	4,29	(556)	-2,18
COTIS AUX PREVOYANCES	2 886	0,50	2 760	0,47	126	4,57
COTIS CAISSES DE RETRAITE	7 190	1,25	7 257	1,22	(67)	-0,92
POLE EMPLOI	8 573	1,49	8 776	1,48	(203)	-2,31
CONTRIBUTION AUX PARITARISMES	19		25		(6)	-23,39
CHARGES SOCIALES / CP	795	0,14	2 475	0,42	(1 680)	-67,87
MED TRAVAIL & PHARMA	1 160	0,20	160	0,03	1 000	625,00
Excédent brut d'exploitation	(52 275)	-9,09	(66 323)	-11,17	14 048	21,18
Autres produits d'exploitation	7		128	0,02	(121)	-94,75
PRODUITS DIVERS DE GESTION	7		128	0,02	(121)	-94,75
Transfert de charges	13 076	2,27	25 721	4,33	(12 644)	-49,16
TRANSFERT DE CHARGE	9 771	1,70	9 782	1,65	(10)	-0,10
TRANSFERT DE CHARGES SUR PERSO	3 305	0,57	15 939	2,69	(12 634)	-79,26
Dotations aux amortissements et provisions	65 035	11,31	63 669	10,73	1 366	2,15
DOT AMORT /IMMOBILISATIONS	65 035	11,31	63 669	10,73	1 366	2,15
Autres charges de gestion courante	49 836	8,67	53 562	9,02	(3 726)	-6,96
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, B	49 825	8,67	53 512	9,02	(3 686)	-6,89
CHARGES DIVERSES DE GESTION	11		50	0,01	(39)	-78,64
Résultat d'exploitation	(154 062)	-26,80	(157 705)	-26,57	3 643	2,31
Charges financières	6 722	1,17	6 451	1,09	271	4,20
INTERETS EMPRUNTS	6 722	1,17	6 451	1,09	271	4,20

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2023 12		01/01/2022 12		Variations	
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		%
Résultat courant avant impôts	(160 784)	-27,97	(164 156)	-27,66	3 372	2,05
Produits exceptionnels	48 634	8,46			48 634	
PRODUIT EXCEPTIONNEL	48 634	8,46			48 634	
Charges exceptionnelles			7 094	1,20	(7 094)	-100,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			7 094	1,20	(7 094)	-100,00
Résultat exceptionnel	48 634	8,46	(7 094)	-1,20	55 728	785,55
Résultat de l'exercice	(112 151)	-19,51	(171 250)	-28,85	59 100	34,51

Etats financiers au 31/12/2023

Intercalaire

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **333 410** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **636 589** euros
 - un total charges de **748 739** euros

 - dégage un résultat de **-112 151** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS LA CIOTAT CHOKDEE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **333 410** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **636 589** euros et un total **charges** de **748 739** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-112 151** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	Frais d'établissement et de développement	55 459					55 459
	Autres	35 000					35 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 459					90 459

CORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	306 051		2 350			308 401
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 095					13 095
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	319 146		2 350			321 496

FINANCIERES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	16 280					16 280
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 280					16 280

TOTAL		425 885		2 350			428 235
--------------	--	----------------	--	--------------	--	--	----------------

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	30 220	11 092		41 312
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	19 211	7 000		26 211
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 431	18 092		67 523
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	57 389	45 072		102 461
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	2 448	2 121	250	4 318
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 837	47 193	250	106 780
TOTAL	109 268	65 285	250	174 303

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	16 280		16 280
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	248	248	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 729	18 729	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4 035	4 035	
Charges constatées d'avances	1 440	1 440		
TOTAL DES CREANCES		40 731	24 451	16 280
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	371 410	57 923	313 487	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	239 009	239 009		
	Personnel et comptes rattachés	15 703	15 703		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 421	10 421		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	577	577		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	124 615	124 615		
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		761 735	448 248	313 487	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		5 106			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		14 705			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		51 000			

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds Commercial

	31/12/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Capital social

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		5 000,00	1,0000	5 000,00

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL			

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	5 000				5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(149 924)	(171 250)			(321 174)
Résultat de l'exercice	(171 250)	171 250		(112 151)	(112 151)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(316 174)			(112 151)	(428 325)

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 (316 174)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif (316 174)

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (112 151)

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2023
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--	--

Cotation Bale II

(Scoring élémentaire n'ayant qu'une valeur indicative)

Cotations

31/12/2023

RATIOS D'INDEPENDANCE FINANCIERE

RATIO 1

Résultat	< 20 %	> = 20 % à < 30 %	> = 30 % à < 40 %	> = 40 %	
NOTE	- 1	1	2	3	-113,17 %
					-1

Fonds propres dont comptes courants d'associés majoritaires ou famille / Total bilan

RATIOS DE RENTABILITE

RATIO 2

Résultat	< = 8 %	> 8 % à < = 15 %	> 15 % à < = 20 %	> 20 %	
NOTE	- 1	1	2	3	-26,80 %
					-1

Excédent brut d'exploitation (E.B.E.) + Transferts de charge + Autres produits - Autres charges / Chiffre d'affaires HT

RATIO 3

Résultat	> = 3	> = 2 à < 3	> = 1 à < 2	< 1	
NOTE	- 1	1	2	3	(7,88)
					3

Capital sur emprunt restant dû + Loyers de crédit bail restant dûs / Capacité d'autofinancement (CAF) brute

RATIOS DE LIQUIDITE

RATIO 4

Résultat	< = 1	> 1 à < = 1,25	> 1,25 à < = 1,5	> 1,5	
NOTE	- 1	1	2	3	0,29
					-1

Actif circulant / Dettes (hors comptes courants d'associés)

Cotation de votre entreprise au 31/12/2023

9 à 12	Excellente	0
6 à 8	Bonne	
3 à 5	Moyenne	
< 3	Dégradée	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe SI PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation autonome art. 209 C B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS LA CIOTAT CHOKDEE	
SIRET 87974567700028	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
LE SPOT 756 AVENUE EMILE BODIN 13600 LA CIOTAT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ
Activités exercées **RESTAURATION** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text"/> 0	Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/>	Déficit <input type="text"/> 112 151
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>
	Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies <input type="checkbox"/>
	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C/C/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI SI OUI, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SUD EXPERTS 305 A AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE	Nom et adresse du conseil Tél : <input type="text"/>
--	--

CGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Code de Pratique des Comptes) <input type="checkbox"/>	Identité du déclarant : Date : 19042024 Lieu : MARSEILLE Qualité et nom du signataire : PRESIDENT Signature : M. GREGORY DELTOUR
--	---

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS LA CIOTAT CHOKDEE**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 Bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

① **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : LE SPOT 13600 LA CIOTAT		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 7 9 7 4 5 6 7 7 0 0 0 2 8			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122023						
		N-1 31122022						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	55 459	AC	41 312	14 147	25 238
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	35 000	AG	26 211	8 789	15 789
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	321 496	AU	106 780	214 716	259 309
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	16 280	BI		16 280	16 280	
TOTAL (II)		BJ	428 235	BK	174 303	253 932	316 616	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 333	BM		6 333	6 862
		En cours de production de biens	BN		BN			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	4 222	BU		4 222	4 496
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	23 011	CA		23 011	18 301
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	44 473	CG		44 473	107 839	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 440	CI		1 440	12 153	
	TOTAL (III)	CJ	79 478	CK	79 478	149 651		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	507 713	1A	174 303	333 410	466 268	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS LA CIOTAT CHOKDEE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(321 174)	(149 924)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(112 151)	(171 250)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(428 325)	(316 174)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	371 410	381 010
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	124 615	120 061
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	239 009	249 508
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 701	31 863
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	761 735	782 442	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	333 410	466 268	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	448 248	444 752	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE Néant <input type="checkbox"/> *								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	574 872	FB	FC	574 872	593 550	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE	FF			
		FG		FH	FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	574 872	FK	FL	574 872	593 550	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	13 076	25 721	
	Autres produits (1) (11)				FQ	7	128	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	587 955	619 398
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	9 610	13 492	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	274	(4 496)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	171 697	186 872	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	530	(6 862)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	182 516	200 846	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	4 403	2 792	
	Salaires et traitements *				FY	212 571	220 297	
	Charges sociales (10)				FZ	45 546	46 932	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS		GA	65 035	63 669	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	49 836	53 562	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	742 017	777 103	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(154 062)	(157 705)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 722	6 451	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	6 722	6 451	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(6 722)	(6 451)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(160 784)	(164 156)	

Désignation de l'entreprise SAS LA CIOTAT CHOKDEE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	48 634
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	48 634
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 094
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 094
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	48 634 (7 094)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	636 589 619 398
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	748 739 790 649
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(112 151) (171 250)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
	(9) Dont transferts de charges	HX	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	13 076 25 721
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A2	
(13) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	49 825 53 512	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			48 634
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
GK APPROLOG ABANDON FACT 2022		8 400
PITAYA DEVELOPPEMENT ABANDON		9 034
PITAYA DEVELOPPEMENT ABANDON FACT 2022		31 200
Totalisation		48 634

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SAS LA CIOTAT CHOKDEE				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ	55 459	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD	35 000	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	306 051	KW	KX 2 350	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	13 095	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	319 146	LO	LP 2 350	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	16 280	1U	1V		
TOTAL IV			LQ	16 280	LR	LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	425 885	ØH	ØJ 2 350		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ	55 459	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	35 000	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	308 401	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	13 095	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NF		
TOTAL III		IY		NG	321 496	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØZ	
	Autres titres immobilisés		11		2B		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	16 280	2G	
	TOTAL IV		13		NJ	16 280	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14		ØK	428 235	ØM		

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : **SAS LA CIOTAT CHOKDEE** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY	30 220	EL	11 092	EM		EN	41 312	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	19 211	PF	7 000	PG		PH	26 211	
TOTAL I			RK	49 431	RM	18 092	RN		RO	67 523	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	57 389	QE	45 072	QF		QG	102 461	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 448	QM	2 121	QN	250	QO	4 318	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	59 837	QV	47 193	QW	250	QX	106 780	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	109 268	ØP	65 285	ØQ	250	ØR	174 303	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE Néant <input type="checkbox"/> *											
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	16 280	UV		UW	16 280			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	248		248					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18 729		18 729				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 035		4 035					
	Charges constatées d'avance		VS	1 440		1 440					
	TOTAUX			VT	40 731	VU	24 451	VV	16 280		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	371 410		57 923		313 487			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	239 009		239 009						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 703		15 703						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 421		10 421						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	577		577					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	124 615		124 615						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	761 735	VZ	448 248	313 487				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	5 106	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	51 000			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 705	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE	
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG		
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			XX	XW	
	WJ	Amendes et pénalités			XZ		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I					WR		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					I6	
	Majoration d'amortissement *					WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissem ent immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	XA
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XZ
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	XB
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	
	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD					
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II					XG		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)					XI		
déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		
0					XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS LA CIOTAT CHOKDEE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	321 617	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	321 617	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	112 151	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	433 768	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 221	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(149 924)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(171 250)		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	(321 174)			Report à nouveau	ZG			(321 174)			
										TOTAL II	ZH	(321 174)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8			XQ	66 571		69 678					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	56 601		66 967					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	59 344		64 201					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	182 516		200 846					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 868		130					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	2 535		2 662					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	4 403		2 792					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	56 248		58 741					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	42 580		47 362					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	212 571							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0								ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Pris de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
--	---------------------	---------------------	-----------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	-----------------------	---------------	--------------------

Totalisation

NEANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS LA CIOTAT CHOKDEE**

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 I a sexies-0 du CGI) ② *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS LA CIOTAT CHOKDEE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		574 872
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		13 076
	TOTAL 1	OX	587 948
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	7
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		208 255
Variation négative des stocks	OQ		804
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		93 045
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		49 836
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	351 940
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	236 015
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	236 015
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		587 948
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **31|1|2|20|23**

N° SIRET **8|7|9|7|4|5|6|7|7|0|0|0|2|8**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS LA CIOTAT CHOKDEE**

ADRESSE (voie) **LE SPOT 756 AVENUE EMILE BODIN**

CODE POSTAL **13600** VILLE **LA CIOTAT**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARLU** Dénomination **G D ORIGINIES**
 N° SIREN (si société établie en France) **449506856** % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **2 500**
 Adresse : N° [] Voie **ZA DE LA VALDONNE**
 Code postal **13124** Commune **PEYPIN** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SARLU** Dénomination **XF HOLDING**
 N° SIREN (si société établie en France) **841344773** % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **2 500**
 Adresse : N° [] Voie **ZI LES PALUDS - CENTRE AGORA - BATIMENT B**
 Code postal **13400** Commune **AUBAGNE** Pays **FRANCE**

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 8|7|9|7|4|5|6|7|7|0|0|0|2|8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LA CIOTAT CHOKDEE

ADRESSE (voie) LE SPOT 756 AVENUE EMILE BODIN

CODE POSTAL 13600 VILLE LA CIOTAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS LA CIOTAT CHOKDEE	87974567700028	5610C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
LE SPOT 756 AVENUE EMILE BODIN 13600 LA CIO TAT		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

Taux réduit d'IS
(Article 219 - I - f du CGI)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SAS LA CIOTAT CHOKDEE	87974567700028	5610C
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
LESPOT 756 AVENUE EMILE BODIN 13600 LA CIOTAT		

Le soussigné

- Nom et prénom : M. GREGORY DELTOUR
- Qualité : PRESIDENT

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :
les dispositions de l'article 219-I-f du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit et s'engage en conséquence
à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f du I de l'article 219.

Fait à : MARSEILLE
Le : 19042024

Signature du déclarant

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

N° 2069-RCI-SD

(2024)

Formulaire obligatoire

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS LA CIOTAT CHOKDEE	N° Siren : 879745677
Adresse	LE SPOT	13600 LA CIOTAT

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

FOR - Crédit d'impôt formation dirigeants d'entreprise	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCENAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SAS LA CIOTAT CHOKDEE		
Adresse	LE SPOT	756 AVENUE EMILE BO	13600 LA CIOTAT
N° Siren	879745677	Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	3	
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (5b + 6)	7	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ⁵ : - Si le montant ligne 6 est égal à 200 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 6) (si positif)	8a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 20 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 20 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 20 000 €, reporter (20 000 € - ligne 6) (si positif)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6) (si positif)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€.

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

⁴ Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf § 85 du B.O.I.-BIC1 RICI-10-50) : aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.

⁵ Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	11	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	12	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	13	
Montant du crédit d'impôt du GAEC [<i>ligne 11 (dans la limite de 40 heures x ligne 12) x ligne 13</i>]	14	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 15a et pour moitié en ligne 15b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	15a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	15b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 20 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	16	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (15b + 16)	17	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement (<i>ligne 18a ou ligne 18b</i>)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 20 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 20 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 20 000 € par associé, reporter (20 000 € x ligne 12 - ligne 16) (<i>si positif</i>)	18a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 16 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 17 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 15b - Si le montant ligne 17 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 12 - ligne 16) (<i>si positif</i>)	18b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (<i>reporter le montant indiqué ligne 43</i>)	19	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (<i>ligne 14 + ligne 15a + ligne 18a ou 18b + ligne 19</i>)	20	

II - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT DES ENTREPRISES QUI RÉPONDENT À LA DÉFINITION DE MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE⁷

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	21	
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	22	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	23	
Montant du crédit d'impôt doublé de l'entreprise (<i>ligne 24a + ligne 24b</i>)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [<i>ligne 22 (dans la limite de 40 heures) x ligne 23</i>]	24a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (<i>reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 24a</i>)	24b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 25a et pour moitié en ligne 25b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	25a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	25b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (<i>ligne 24b + ligne 25b</i>)	26	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	27	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (26 + 27)	28	

⁶ Le plafond applicable aux aides de minimis reçues par GAEC est multiplié par le nombre d'associés.

⁷ Sont concernées les entreprises employant moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel est inférieur ou égal à 2 M€.

Montant après plafonnement de minimis (ligne 29a ou ligne 29b ou ligne 29c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ⁵ : - Si le montant ligne 27 est égal à 200 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 27) (si positif)	29a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 20 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 20 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 20 000 €, reporter (20 000 € - ligne 27) (si positif)	29b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 27 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 28 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 26 - Si le montant ligne 28 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 27) (si positif)	29c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	30	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 24a + ligne 25a + ligne 29a ou 29b ou 29c + ligne 30)	31	

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	32	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	33	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	34	
Montant du crédit d'impôt doublé du GAEC (ligne 35a + ligne 35b)		
Montant exclu du plafonnement de minimis [ligne 32 (dans la limite de 40 heures x ligne 33) x ligne 34]	35a	
Montant soumis au plafonnement de minimis (reporter à l'identique le montant déterminé en ligne 35a)	35b	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation du GAEC dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 36a et pour moitié en ligne 36b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	36a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	36b	
Fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis (ligne 35b + ligne 36b)	37	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 20 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € par associé ⁶ et dans les conditions du règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	38	
Montant cumulé de la fraction totale du crédit d'impôt soumise à plafonnement de minimis et des aides de minimis (37 + 38)	39	
Montant après plafonnement de minimis (ligne 40a ou ligne 40b)		
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 38 est égal à 20 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 20 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 20 000 € par associé, reporter (20 000 € x ligne 33 - ligne 38) (si positif)	40a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 38 est égal à 30 000 € par associé, reporter zéro - Si le montant ligne 39 est inférieur à 30 000 € par associé, reporter le montant déterminé ligne 37 - Si le montant ligne 39 est supérieur à 30 000 € par associé, reporter (30 000 € x ligne 33 - ligne 38) (si positif)	40b	
Quote-part du crédit d'impôt simple résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	41	
Montant total du crédit d'impôt du GAEC (ligne 35a + ligne 36a + ligne 40a ou 40b + ligne 41)	42	

III - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés ne répondant pas à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		43

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés répondant à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		44

IV - UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises individuelles: reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2069-RCI-SD et n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant déterminé sur la ligne prévue à cet effet de la déclaration n° 2069-RCI-SD et du relevé de solde n° 2572-SD.

REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETE DE PERSONNES (OU LE GROUPEMENT ASSIMILEE⁸)

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Total		45

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Charges à payer		18 602
Dettes fiscales et sociales		18 602
<i>DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAY</i>	14 951	
<i>CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PA</i>	3 270	
<i>ETAT CHGES A PAYER</i>	197	
<i>TAXE D'APPRENTISSAGE</i>	184	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 440	1 440
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 440

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--